

Le Directeur général

Saint-Ouen-sur-Seine, le 28 juillet 2026

à

Madame la Sénatrice Mathilde OLLIVIER
Sénat – Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Madame la Sénatrice,

Je vous remercie de votre lettre du 3 juillet par laquelle vous appelez mon attention concernant les retards constatés dans le versement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) de l'aide au financement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour l'année scolaire 2025-2026. Je partage pleinement vos préoccupations quant à la charge financière induite que ces délais font peser sur les familles et sur la nécessité absolue de garantir la continuité de l'accompagnement de ces élèves.

Ces retards, que je déplore vivement, s'expliquent par la concomitance de plusieurs facteurs. Ils découlent à la fois de contraintes temporaires de ressources humaines au sein de l'Agence et d'ajustements techniques complexes liés à l'intégration de la gestion spécifique des dossiers AESH dans la nouvelle plateforme Scolaide. À ce jour, le service de l'Aide à la scolarité a enregistré 310 dossiers, et il estime que le volume global atteindra environ 400 demandes sur l'ensemble de l'année 2025-2026, dont un quart a déjà fait l'objet d'un paiement. Ce flux se poursuit au fil de l'eau afin de s'adapter au rythme de notification des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Face à ces contraintes, l'Agence s'est immédiatement mobilisée pour apporter des réponses concrètes et adapter le traitement de la campagne en cours. Les décisions et notifications sont actuellement traitées et transmises au fur et à mesure aux postes et aux familles concernées. Sur le plan organisationnel, l'instruction des demandes a été immédiatement répartie entre les différents gestionnaires de zones de la sous-direction de l'aide à la scolarité pour maintenir la continuité du service dans l'attente d'un recrutement dédié. Pour parer toute rupture de rémunération des accompagnants ou difficulté financière majeure pour les parents, instruction a été donnée aux postes consulaires et aux chefs d'établissement de maintenir un dialogue

étroit avec les familles et de privilégier, lorsque c'est possible, la mise en place d'avances de paiement locales. Enfin, concernant les familles dont l'enfant achève son cycle et qui quitteront l'établissement cet été, les régularisations seront pleinement assurées, y compris par virement sur un compte bancaire en France.

Au-delà de la gestion de cette fin d'année scolaire, des mesures structurelles sont d'ores et déjà engagées pour prévenir la reconduction d'une telle situation. D'une part, une vacation dédiée viendra renforcer efficacement l'équipe en étant affectée au traitement exclusif de ces dossiers. D'autre part, la plateforme Scolaide, qui a déjà bénéficié d'améliorations significatives depuis son lancement, fait l'objet d'ajustements fonctionnels complémentaires qui seront déployés dans les prochains mois et qui concerneront spécifiquement le traitement des AESH. La combinaison de ce renforcement RH, avec la mise en place d'une vacation, et des évolutions de l'outil informatique devraient permettre d'assurer, dès la prochaine campagne 2026-2027, des versements effectifs dès la première partie de l'année scolaire.

Je tiens à vous assurer, Madame la Sénatrice, de la totale mobilisation de l'Agence pour accompagner les familles concernées et garantir la pérennité de ce dispositif essentiel à l'école inclusive.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma respectueuse considération.



Alexandre MOROIS